

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « finances »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 9 décembre 2013

3 Budget Principal – autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. GRIMBERT	Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Mme PORAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme BOUKHELIF	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme PAMART	Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
M. MACHU	Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Mme LEFEVRE	Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

-	Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
-	Nombre de conseillers en exercice	39
-	Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

En vertu des dispositions L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ».

« L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

20 DEC. 2013

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

Pour mémoire, le total des dépenses d'équipement inscrit à la section d'investissement du budget primitif 2013 était de **22 525 801,46 €** et le montant inscrit en « **Autres immobilisations financières - 27** » était de **1 306 000 €**. Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2014, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant : **22 525 801,46 € x 0,25 = 5 631 450,37 €** au titre des dépenses d'équipement et de **1 306 000 € x 0,25 = 326 500 €** au titre des « autres immobilisations financières ».

Et de les affecter comme suit :

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	264 316,00 €
202	FRAIS LIES A LA REALISATION DE DOCUMENTS D'URBANISME	23 920,00 €
2031	FRAIS D'ETUDES	156 146,00 €
2051	CONCESS. ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES	46 250,00 €
2088	AUTRE IMMOBILISATION INCORPORELLE	38 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	114 878,37 €
2041511	AU GFP DE RATTACHEMENT - BIENS MOBILIERS	37 255,50 €
2041512	AU GFP DE RATTACHEMENT - BATIMENT ET INSTALLATION	20 409,87 €
204182	AUTRES ORGANISMES PUBLICS - BATIMENT ET INSTALLATION	22 500,00 €
20423	PERSONNES DE DROIT PRIVE - PROJETS D'INFRASTRUCTURE	34 713,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 064 451,25 €
2118	AUTRES TERRAINS	179 188,00 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	33 000,00 €
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS	- €
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	514 675,00 €
21571	MATERIEL ROULANT	5 000,00 €
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	7 250,00 €
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES	1 500,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	22 250,00 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	56 940,00 €
2184	MOBILIER	48 656,25 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 992,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 187 804,75 €
2313	CONSTRUCTIONS	2 305 887,00 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 795 917,75 €
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	42 000,00 €
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	44 000,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	326 500,00 €
275	DEPOT ET CAUTIONNEMENTS VERSES	326 500,00 €

Vous êtes appelés à voter.

20 DEC. 2013

C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1, L1612-1,
Vu l'avis de la commission « finances » en date du 9 décembre 2013,
Entendu le rapport de présentation,
Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2014,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget 2014, les paiements des dépenses d'investissement selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 20/12/13
et publication ou notification le... 19/12/13
CREIL, le... 20/12/13.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

